

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 209/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :

**Redevance Incitative :
validation nouveaux tarifs à
partir de 2019**

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
· Dont suppléés :	6
· Dont représentés :	8
· Excusés :	7
· Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote

- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamilia à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la fusion au 1^{er} janvier 2017,
- Vu la grille tarifaire 2018 adoptée par délibération n° 181/17 du 18/12/17,

Considérant l'estimation des évolutions 2019 suivantes :

⇒ L'augmentation du coût de l'incinération votée par le SYBERT qui passe de 118.60€ HT /t à **149.50€ HT /t** soit + 30,90 € /t (+ 26 %) pour un coût supplémentaire de 98 000€ TTC ; les principales causes de cette hausse sont la rénovation et la mise aux normes du four n°2 afin qu'il puisse rester en service jusqu'en 2032.

Pour information, le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles à incinérer en 2019 est estimé à 2880 t.

⇒ La provision 2018 pour le démantèlement du four (de 1976) de 3.16€ HT par habitant pour un total de 24 937 habitants qui sera payée en 2019 ; pour mémoire, 2.02€ HT/hab en 2018 : cette dépense supplémentaire de 28 000€ sera absorbée par un travail d'optimisation des collectes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-209-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018



⇒ La diminution du coût du tri de 149€ à **135€** représentant une économie de 22.000 € TTC (pour un tonnage estimé de 1600 t en 2019)

Il convient d'augmenter les tarifs de 0.052 €/litre pour couvrir la charge supplémentaire de 75 000 €.

Ceci étant, la commission propose les tarifs suivants pour les différentes catégories d'usagers.

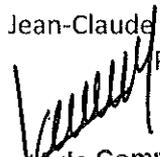
Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs joints à la présente délibération proposés par la commission.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes

Loue Lison

7 rue Edouard Bastide

25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-209-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

REDEVANCE INCITATIVE CC LOUE LISON

GRILLE DE TARIFICATION SEMESTRIELLE pour les particuliers

désignation du type de bac	Volume base de facturation en litres	Part fixe semestrielle (incluant 6 levées ou 18 dépôts)	Part variable (prix unitaire d'une levée ou d'un dépôt) selon le nombre de levées ou de dépôts semestriel	facturation minimum annuelle (incluant 12 levées ou 36 dépôts)
BAC OMR	80	48,50 €	2,60 €	97,00 €
CLE électronique OMR	90	47,50 €	0,98 €	95,00 €
BAC OMR	120	78,50 €	3,90 €	157,00 €
BAC OMR	140	83,00 €	4,55 €	166,00 €
BAC OMR	240	145,50 €	7,80 €	291,00 €
désignation du type de bac	Volume base de facturation en litres	Part fixe semestrielle		facturation fixe annuelle
BAC RECYCLABLES	120*	5,00 €		10,00 €
CLE électronique RECYCLABLES	150	5,00 €		10,00 €
BAC RECYCLABLES	240	5,00 €		10,00 €
BAC RECYCLABLES	360	7,50 €		15,00 €

GRILLE DE TARIFICATION SEMESTRIELLE pour les bâtiments collectifs

désignation du type de bac	Volume base de facturation en litre	Part fixe semestrielle (incluant 6 levées ou 18 dépôts)	Part variable (prix unitaire d'une levée ou d'un dépôt) selon le nombre de levées ou de dépôts semestriel	facturation minimum annuelle (incluant 12 levées ou 36 dépôts)
BAC OMR	240	304,50 €	7,80 €	609,00 €
BAC OMR	360	456,50 €	11,70 €	913,00 €
BAC OMR	660	836,50 €	21,45 €	1 673,00 €
BAC OMR	770	976,00 €	25,03 €	1 952,00 €
BAC OMR	1000	1 267,00 €	32,50 €	2 534,00 €
désignation du type de bac	Volume base de facturation en litres	Part fixe semestrielle		facturation fixe annuelle
BAC RECYCLABLES	120*	5,00 €		10,00 €
BAC RECYCLABLES	240	5,00 €		10,00 €
BAC RECYCLABLES	360	7,50 €		15,00 €
BAC RECYCLABLES	660	13,75 €		27,50 €
BAC RECYCLABLES	770	16,04 €		32,08 €
BAC RECYCLABLES	1000	20,83 €		41,67 €

GRILLE DE TARIFICATION SEMESTRIELLE pour les administrations, les professionnels, les associations

désignation du type de bac	Volume base de facturation en litres	Part fixe semestrielle (incluant 6 levées ou 18 dépôts)	Part variable (prix unitaire d'une levée ou d'un dépôt) selon le nombre de levées ou de dépôts semestriel	facturation minimum annuelle (incluant 12 levées ou 36 dépôts)
BAC OMR	80	42,50 €	2,60 €	85,00 €
CLE électronique OMR	90	47,50 €	0,98 €	95,00 €
BAC OMR	120	63,50 €	3,90 €	127,00 €
BAC OMR	140	74,00 €	4,55 €	148,00 €
BAC OMR	240	126,50 €	7,80 €	253,00 €
BAC OMR	360	189,50 €	11,70 €	379,00 €
BAC OMR	660	347,50 €	21,45 €	695,00 €
BAC OMR	770	405,50 €	25,03 €	811,00 €
BAC OMR	1000	526,50 €	32,50 €	1 053,00 €
désignation du type de bac	Volume base de facturation en litres	Part fixe semestrielle		facturation fixe annuelle
BAC RECYCLABLES	120*	5,00 €		10,00 €
CLE électronique RECYCLABLES	150	5,00 €		10,00 €
BAC RECYCLABLES	240	5,00 €		10,00 €
BAC RECYCLABLES	360	7,50 €		15,00 €
BAC RECYCLABLES	660	13,75 €		27,50 €
BAC RECYCLABLES	770	16,04 €		32,08 €
BAC RECYCLABLES	1000	20,83 €		41,67 €

* commune collectée en C1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-209-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018